

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 MARS 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 27 février 2024.

Date de publication : 19 mars 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, et Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à Mme Sonia BLONDEAU, M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

Objet : 2024/0603/017 – *Acquisition des parcelles D 149, D 151, D 152, D 153.*

M. Dominique JOBARD rappelle le courrier d'un administré qui souhaite vendre la parcelle de bois D 152 à la commune. Il explique qu'il serait intéressant pour la commune d'acquérir les parcelles D 149, D 151, et D 153 qui jouxtent la parcelle D 152. Suite à une concertation avec les propriétaires de ces parcelles, il propose aux élus l'acquisition de l'ensemble des parcelles D 149, D 151, D 152 et D 153.

Après discussion, le Conseil municipal :

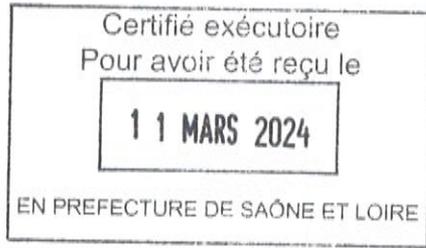
- Autorise le Maire à faire une offre au prix de 0.20€ /m² aux propriétaires des parcelles D149, D 151 D 152 et D 153 ;
- Approuve l'acquisition de l'ensemble des parcelles D 149, D 151, D 152 et D 153 au prix de 0.20 €/m²;
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 ;
- Autorise le Maire à signer les actes notariés ainsi que tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 7 mars 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

